



# Protection de la couche d'ozone

## Stratégie régionale de mise en œuvre du Protocole de Montréal



Cette stratégie régionale s'inscrit dans le cadre de l'engagement de huit pays océaniques en vue de l'élimination de l'utilisation des chlorofluorocarbones (CFC) d'ici 2005. Tous ces pays (États fédérés de Micronésie, Kiribati, République des îles Marshall, Palaos, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu et Vanuatu) sont résolus à mettre en œuvre les principaux éléments de leur plan d'action national d'application du Protocole.

### Réalisations

Les principales réalisations du projet depuis son lancement en 2003 comprennent :

- la création d'unités nationales de l'ozone
- l'organisation d'ateliers de formation des formateurs sur les « bonnes pratiques en réfrigération » (d'une durée d'une semaine)
- la fourniture d'équipements visant l'amélioration des techniques de réfrigération

Le PROE a également organisé deux réunions thématiques régionales.

En 2004, trois pays (Îles Cook, Nauru et Nioué) ont été inclus à la Stratégie régionale ; deux d'entre eux sont Parties au Protocole de Montréal depuis le lancement de cette stratégie. Le financement des activités devant être menées dans ces pays a été approuvé et leur lancement est prévu pour 2005. La République des îles Marshall est le premier pays à avoir pris des mesures réglementaires en vue de l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) dans le cadre de la Stratégie.

### Objectif pour 2005

L'objectif pour 2005 est de fournir un soutien technique aux unités nationales de l'ozone de sorte à ce qu'elles s'acquittent de leurs obligations et améliorent les techniques de réfrigération. Le PROE contribuera à la mise en place de mesures réglementaires de contrôle des importations et de l'utilisation des SAO et organisera des ateliers nationaux à la demande.

En avril 2005, un atelier sur la réglementation des SAO a été organisé en République des Îles Marshall à l'intention des agents des douanes et d'autres fonctionnaires. Il s'agissait du premier atelier de ce type organisé dans le cadre du projet, dont le succès dépend largement de la mise en place de réglementations dans les pays participants. Une formation a été fournie en parallèle sur un appareil de détection des SAO destiné aux agents des douanes. Cet appareil de 1 500 dollars É.-U. a été remis au service des douanes de la République des Îles Marshall à la fin du projet. Chaque pays participant en recevra un dans le cadre de la Stratégie régionale.

En mai 2005, le PROE a également participé à une consultation nationale d'une journée destinée aux administrations de Kiribati et axée sur des propositions de réglementation des SAO, sur les incidences qu'elles pourraient avoir sur les importateurs et utilisateurs ainsi que sur leur mise en œuvre. Cette consultation s'inscrit dans le prolongement d'un autre atelier organisé aux Tonga en 2004.

Le PROE entend organiser un atelier thématique régional à Nadi (Fidji) au cours du troisième trimestre 2006 pour tirer les enseignements du projet et définir ses orientations futures. Celles-ci pourraient comprendre un projet d'élimination des déchets de frigorigènes et des activités de recherche-développement.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :  
Emma Sale Mario, Adjoint de chargé de projet, PROE  
PO Box 240, Apia, Samoa

T +685 21929, F +685 20231, emmas@sprep.org, www.sprep.org